

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

A l'attention :

- **des présidentes et présidents des Comités Régionaux,**
- **des cadres techniques,**
- **des responsables régionaux des officiels de natations courses.**

Le 05 septembre 2013

**Information sur les modifications du règlement de natation course
adoptées lors du congrès de la FINA
le 27 juillet 2013 à Barcelone.**

INTRODUCTION

La présente note vise à informer l'ensemble des acteurs (dirigeants, entraîneurs, officiels et nageurs) des principales modifications du règlement de natation course adoptées lors du congrès de la FINA du 25 juillet 2013.

Cette note est complétée de la traduction du règlement de natation course où sont mentionnées toutes les modifications apportées.

Ces modifications sont applicables dès le 23 septembre 2009, conformément au règlement FINA et considérant que ces évolutions ne concernent que peu les techniques de nages et par conséquent ne nécessitent pas de temps d'adaptation pour les compétiteurs.

PRINCIPALES MODIFICATIONS

SW 1 . DIRECTION DES COMPETITIONS

- Adaptation de la composition du jury pour les jeux olympiques et les championnats du monde.
- Pour les autres compétitions la désignation d'un juge à l'arrivée en chef et de juges à l'arrivée n'est plus imposée.

SW 1 OFFICIELS

- La désignation de 3 chronométreurs par couloir est recommandé et plus imposé.
- Lorsqu'un seul chronométreur par couloir est désigné, le chronométreur supplémentaire doit être désigné. De plus le chronométreur en chef doit aussi chronométrer le temps du premier de chaque série.

Nota : Ces modifications concernent les compétitions internationales. Pour tenir compte de la réalité rencontrée en terme de disponibilité des officiels lors des compétitions organisées par la instances de la FFN la mise en œuvre sera laissée à l'appréciation du juge arbitre.

SW 3 REPARTITION DANS LES SERIES, DEMI-FINALES ET FINALES

- Adaptation de l'article SW 3.1.1 pour tenir compte des pratiques sur les périodes de qualification et les engagements en ligne.
- Les règles de compositions des séries sont modifiées pour les 400, 800 et 1500 mètres. Seules les 2 dernières séries sont réparties en alternant les nageurs. Les précédentes séries sont composées selon la pratique « classement au temps »
- Lorsque qu'un barrage est nécessaire le délai minimum d'une heure n'est plus imposé. Le barrage est intégré dans le programme au moment convenu entre la direction de la compétition et les représentants des nageurs concernés.

SW 7 BRASSE

- (SW 7.2) : précision concernant le virage pour tenir compte de la réalité : il est possible de se tourner sur le dos dès lors que le nageur est repassé en position ventrale après avoir quitté le mur.
- (SW 7.5) : reformulation de l'interdiction des mouvements alternés des jambes.
- (SW 7.6) : au virage et à l'arrivée le toucher du mur doit être réalisé avec les deux mains séparées. Comprendre qu'elles ne peuvent pas être « superposées »
- (SW 7.6) : précision concernant le dernier mouvement avant le virage et l'arrivée qui peut être incomplet (cf SW 7.2) et ne comporter qu'un mouvement de bras.

***Nota** : Contrairement à ce qui été annoncé avant le congrès il n'y a pas de modification concernant la coulée de brasse les propositions d'évolutions ayant été rejetées par le congrès.*

SW 8 PAPILLON

- (SW 8.1) : précision concernant le virage pour tenir compte de la réalité : il est possible de se tourner sur le dos dès lors que le nageur est repassé en position ventrale après avoir quitté le mur.
- (SW 8.2) : reformulation pour préciser que le mouvement des bras vers l'arrière est réalisé sous l'eau.
- (SW 8.4) : au virage et à l'arrivée le toucher du mur doit être réalisé avec les deux mains séparées. Comprendre qu'elles ne peuvent pas être « superposées »

SW 10 LA COURSE

- renumérotation des articles
- (SW 10.8) : complément pour interdire le port de bandes élastiques et de matières adhésives
- (SW 10.10) : prise en compte de l'ajout des relais mixtes

SW 12 RECORDS DU MONDE

- intégration des relais mixtes.

GR 5 EQUIPEMENT

- (GR 5.2) : Il est autorisé de porter 2 bonnets de bain

FR INSTALLATIONS

- (FR 2.7) : Platerforme de départ. Une plateforme ajustable pour les départs en dos pourra être utilisée.

Nota : *Ce nouveau règlement sera publié dans les prochains jours par la FINA pour une autorisation à partir du 1 juillet 2014. Les modalités d'applications pour les compétitions FFN seront précisées dès que possible.*

Denis CADON - Président de la Commission des Juges et Arbitres

Gilles SEZIONALE - Président de la Commission Natation Course

Lionel HORTER - Directeur Technique National